



DÉPARTEMENT
DU GARD

3 rue Guillemette
30044 Nîmes - Cedex 9

Tél. : (+33) (0) 4 66 76 76 76
presidence_cd30@gard.fr



Nîmes, le 04 mai 2020

Denis BOUAD

Président
du Département du Gard

Objet : Crise sanitaire du COVID-19 : mesures RH appliquées avant et pendant le confinement et propositions liées à la reprise

Madame, Monsieur,

Après 7 semaines de crise sanitaire aigüe, le déconfinement est envisagé le 11 mai et les jours suivants dans le Département du GARD.

Pendant tout ce temps nous avons été éprouvés, angoissés pour nous, nos proches mais aussi pour toutes les personnes qui étaient exposées en première ligne, en seconde ligne... qu'ils soient salariés du privé ou qu'ils soient issus de la fonction publique Hospitalière, d'Etat ou territoriale. Tous ont porté haut les valeurs du service public ; **des agents du Département du GARD ont été fortement mobilisés et je tiens à les remercier sincèrement.**

Ces 7 semaines m'ont permis aussi d'analyser **la gestion de crise à notre niveau départemental** ; je tiens à souligner que celle-ci a été menée dès la fin février de **manière remarquable et responsable.**

En effet, dès la fin février, alors que nous manquions cruellement de directives ou d'informations nationales, dès qu'un agent revenait d'une zone à risque COVID (Italie, Asie par exemple) il était mis en « autorisation spéciale d'absence quatorzaine » s'il ne pouvait pas télétravailler.

Dans le même temps, **nous commandions des masques, des gels hydroalcooliques...** ; cela nous a permis de ne jamais avoir de rupture de stock et même de pouvoir aider d'autres Institutions et des partenaires.

Dès le 16 mars, nous fermions les services au public et organisions le confinement ; le 17 mars nous étions prêts pour activer le plan de continuité de l'administration (PCA) qui a été appliqué sans aucun remous.

Sans répondre à aucune injonction qu'elle soit des organisations syndicales ou de l'ETAT, je demandais :

- **Qu'on positionne tous les agents qui ne participaient au PCA en Autorisation Spéciale d'Absence** ; ce qui revenait à ne pas décompter ces jours non travaillés des congés.

- **Qu'on annule les congés posés par près de 450 agents entre mi-mars et mi-mai** car ceux-ci n'allaient vraisemblablement pas pouvoir être pris.

Pour lutter contre la précarité de certains d'entre vous, j'ai aussi demandé :

- **Qu'on maintienne tous les éléments de rémunération, y compris les primes, alors que nous aurions pu supprimer certaines d'entre elles** après avis du CT et de l'assemblée départementale qui auraient pu se réunir dans des conditions allégées compte tenu du régime sanitaire d'exception.
- **Qu'on renouvelle d'office, pour les agents non titulaires, tous les contrats à durée déterminée jusqu'au 30 juin 2020** alors que bon nombre d'entre eux ne pouvaient pas travailler. Cela a concerné 90 personnes.

Pendant toute la période de confinement, nous avons décidé de nous concentrer sur la gestion de cette crise sans précédent avec rigueur et transparence ; nous avons souhaité **vous informer au minimum périodiquement, faire connaître vos missions et vous mettre en valeur, porter à votre connaissance des initiatives (Gardonslelien) et entretenir des relations sereines avec les syndicats** afin de ne pas ajouter du stress et de la tension. **Toutes les semaines, les instances paritaires ont été tenues informées et associées, qu'il s'agisse du Comité Technique ou du Comité d'Hygiène et de Santé.**

Enfin, j'ai voulu que soit créée **une RESERVE départementale** afin de pouvoir mobiliser des agents volontaires pour aider ou travailler dans des secteurs en forte tension ; ces secteurs le seront encore après le 11 mai et, dans ce cadre, je propose le maintien de ce dispositif jusqu'à la fin de l'année 2020.

Dans le même esprit, je proposerai qu'en plus de pouvoir bénéficier du soutien de la RESERVE, **la Direction de l'autonomie, dont la MDPH, et le laboratoire vétérinaire départemental puissent, entre mai et septembre, autoriser l'accomplissement d'heures supplémentaires par les agents** qui peuvent en bénéficier afin de résorber le retard dans la gestion des dossiers et/ou faire face à un accroissement supplémentaire d'activités en raison du COVID.

En effet, désormais nous devons aussi gérer le déconfinement et la reprise progressive de nos activités et de nos services ; dans un contexte où la crise sanitaire est toujours présente et où du jour au lendemain nous pourrions nous retrouver de nouveau confinés.

Aussi **la priorité reste pour moi votre santé et votre sécurité ainsi que celles de nos usagers et de nos partenaires** ; il y a près de 3 semaines, j'ai demandé qu'on équipe **tous les agents d'au moins 2 masques lavables**. La semaine dernière la Direction Générale a présenté les **propositions d'attribution de masques par métier**, complétés par d'autres équipements (visière, gel etc...), aux organisations syndicales qui les ont globalement acceptées. Il y a plus de 15 jours l'administration leur a proposé **des visites de sites qui allaient rouvrir pour envisager et évoquer avec eux les conditions sanitaires de la reprise.**

Là encore cela a été proposé sans céder à aucune injonction mais cela correspond à une administration responsable et transparente.

Cependant, le Département devra aussi, en responsabilité, respecter la réglementation en vigueur ; c'est ainsi que **les jours sur lesquels les agents auront été placés en ASA, entre le 16 mars et le 10 mai, quel que soit le motif,**

ne généreront pas d'ARTT pour cette période ; comme leur nom l'indique ces journées correspondent à des jours de Récupération du Temps de Travail (RTT) ; les agents en ASA n'ont pas travaillé et donc par conséquent ne peuvent bénéficier de RTT pour la période concernée.

Par ailleurs, **nous ne pouvons repousser la prise des congés 2019 au-delà du 31 août 2020 car ce dispositif est illégal** ; pour cette année, celui-ci sera maintenu mais je proposerai qu'en 2021 les congés annuels soient pris avant le 31 mai et en 2022 avant le 31 mars. Les congés annuels n'ont pas vocation à être cumulés mais à être pris pour vous permettre de vous reposer, de profiter de vos proches, de partir en vacances ou de mener un projet personnel ou familial.

L'ordonnance du 23 avril autorise les collectivités à imposer à leurs agents la prise de congés entre le 16 mars et le 24 mai à hauteur de 10 jours maximum ; ce n'est pas ce que je souhaite proposer car j'estime que cette période de confinement nous a déjà assez troublés.

Pour autant, **je proposerai que la prise de congés dans les 4 prochains mois se fasse de manière à privilégier l'ouverture des services publics** et c'est ainsi que pour les mois de mai, juin et juillet, je demanderai qu'à minima **60% des agents prévus dans le cadre du plan de reprise (PRA) soient présents pour assurer les missions en faveur des usagers qui n'ont pu se déplacer pendant 8 semaines** ; pour le mois d'août 50% comme cela est pratiqué, et un fonctionnement classique à partir de septembre sauf si la situation sanitaire évolue à nouveau.

Par ailleurs, il était proposé une fermeture administrative de l'ensemble des services **le vendredi 22 mai ; je propose de la maintenir, sous réserve que nous ayons des agents volontaires pour ouvrir des CMS, des directions opérationnelles de la DGADS et la Direction Générale des Services** ; en effet les usagers notamment au niveau du social ne comprendraient pas qu'après 8 semaines de fermeture, les CMS soient tous fermés le 22 mai, soit 10 jours à peine après la reprise. Je compte sur des agents volontaires pour permettre une ouverture partielle mais permettant de pouvoir accompagner les plus fragiles d'entre nous. Pour le lundi 13 juillet, nous aviserons en temps utile mais pour l'instant la fermeture administrative serait maintenue.

Par ailleurs, je souhaite qu'à titre exceptionnel et dérogatoire les modalités de fonctionnement du CET soient modifiées pour cette année :

- En le déplaçant pour le porter à 70 jours
- En portant le nombre de jours pouvant y être déposés jusqu'à 10

Ces modalités exceptionnelles permettraient de déposer sur le CET des jours de congés annuels 2020 qui n'auraient pu être pris en raison du COVID.

Enfin, conscient que les agents du Département du GARD bénéficient du maintien de leur nombre de jours de congés qui est une mesure très avantageuse, il sera proposé de mettre en place le dispositif suivant :

Pour les agents qui le souhaitent, il leur est proposé de donner des congés annuels 2019 et/ou 2020 dans la limite de 5 jours ; vous pourrez choisir de donner des congés pour les raisons suivantes (qui sont en lien avec les politiques départementales ou/et la crise du COVID) et/ou en faisant un mix ; ceux-ci seraient

alors transformés en subventions ou en don de matériel de la part du Département du GARD.

Les dons de jours pourraient être :

- Rendus simplement à la collectivité
- Transformés en don en subvention à l'Amicale du personnel qui aide de nombreux agents.
- Transformés en don, soit en matériels (peut être en achat de tablettes ou autres, car cette crise a démontré de vrais besoins), soit en subventions, aux structures suivantes :
 - Associations luttant contre les violences conjugales
 - Etablissements accueillant des personnes handicapées
 - EPHAD ou maisons en partage
 - Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) ou autre lieu de vie
- Transformés en don à la fondation du CHU de Nîmes qui l'orientera sur l'amélioration des conditions de travail des soignants (achat de fauteuils massant, pause ostéo, lits bulles pour les pauses etc...)

Je proposerai qu'un **comité de suivi soit constitué de représentants de l'administration, d'un représentant de chaque organisation syndicale et d'agents donateurs qui veulent s'impliquer sur ce projet.** Un rapport en ce sens pourrait être proposé au Comité technique du 14 mai si les organisations syndicales sont d'accord.

Certes, vous pouvez considérer que si les besoins sont criants ce n'est pas à vous d'aider ces structures mais à l'ETAT ou aux collectivités etc... Or la crise financière et budgétaire qui succède à la crise sanitaire montre que l'argent public se fera très rare et que chacun peut, éventuellement à son niveau et s'il le souhaite, contribuer à améliorer les choses qui lui tiennent à cœur ou qui l'ont choqué pendant cette crise.

Je souhaite que ces dispositions permettent à chacun de prendre ses responsabilités, d'assumer ses choix et ses volontés ; en effet pendant ces 7 semaines, j'ai pu constater que les agents du Département du GARD sont responsables, impliqués, volontaires et solidaires.

Les élus départementaux ont aussi tous montré ce sens des responsabilités et je les en remercie vivement.

Dans ce même esprit, je vais proposer de valoriser les agents qui ont travaillé tant en présentiel qu'à domicile, parfois en risquant d'attraper le COVID, en effectuant des missions de service public, en étant mobilisés 24h sur 24h pendant parfois les 8 semaines de confinement :

Une prime maximale de 1000 euros net serait versée à tous les assistants familiaux qui ont 3 enfants et plus à charge (une réfaction serait effectuée à 800 € pour les assistants familiaux avec 2 enfants et à 600 € pour les assistants familiaux avec un enfant) ; les assistants familiaux sans enfant ne pourraient prétendre à cette prime ; les modalités seront précisées dans les prochains jours. Ces agents auraient la prime maximale car ils/elles ont travaillé 7j sur 7j pendant cette période.

Les agents en présentiel percevraient pour les 8 semaines, soit 35,5 jours ouvrés, la somme de 800€ net au regard des risques encourus pour venir travailler ; la somme serait proratisée au regard des jours travaillés en présentiel.

Les agents en télétravail ou travail à domicile bénéficieraient d'une prime de 500 € net pour toute la période du confinement soit 35,5 jours ouvrés de télétravail ; cette prime inclurait l'indemnité de télétravail de 3€ par jour qui existe actuellement et qui sera étendue aux agents qui ont travaillé avec leur téléphone portable à domicile et qui ont eu des dépassements de forfait ; le delta serait donc de 380 € ; cette prime serait proratisée en fonction du nombre de jours ouvrés télétravaillés.

Les agents en présentiel et/ ou télétravail bénéficieront de ces primes au prorata des jours effectués en présentiel et/ou à domicile.

Les agents qui aussi auraient travaillé, toujours en présentiel ou à domicile, des weekends ou les jours fériés verront leur prime majorée de 30 € par weekend (pour les 2 jours/ 15 € pour un seul des 2 jours)

Enfin, les agents qui auront été mis à contribution dans le cadre de la RESERVE volontaire et qui auront donc été placés en position de travail percevront une majoration de 10€ pour une demie journée et 20€ pour la journée.

Ces primes dont les modalités seront précisées dans les prochains jours, pourraient être proposées au CT du 14 mai puis à l'assemblée départementale début juin et versées à la fin juin 2020.

Il me semble que ces propositions sont justes et équitables pour le personnel qui a dû travailler pendant ces 8 semaines conformément au plan de continuité ou de reprise de l'activité.

Je souhaite que **vous puissiez reprendre à partir du 11 mai dans les conditions optimales ; nous continuerons de privilégier le travail à domicile** mais nous veillerons à réintroduire du présentiel qui est important pour le lien social et les collectifs de travail.

Pour l'instant **le Restaurant Inter Administratif de Nîmes ne pourra pas rouvrir**, comme tous les restaurants ; j'ai donc demandé en concertation avec le Préfet que le RIA puisse confectionner **des repas à emporter** ; dans la semaine nous aurons une réponse définitive sur ce projet qui sera de nature à améliorer vos conditions de reprise.

Pour conclure, il me semble qu'il y a lieu de clarifier la position de l'Institution vis à vis du **dépistage COVID** : nous souhaitons limiter autant que possible la transmission du virus et souhaitons que le Département du GARD bénéficie plus massivement de tests de dépistage COVID ; dès la fin mars, j'ai proposé que le laboratoire départemental participe à cette politique de dépistage massive pour l'ensemble des Gardoises et des Gardois ; à la différence de certaines collectivités ou entreprises, je souhaite que les agents départementaux soient dépistés au même titre que les Gardois et pas en disposant d'un ordre de priorité qui est contraire aux recommandations nationales et internationales.

En effet les kits de test sont rares et nous souhaitons que les tests soient réalisés suite à un avis médical et qu'ils s'inscrivent dans une politique de santé publique globale, priorisant les plus faibles d'entre nous (comme les résidents d'EPHAD ou

les personnes ayant un handicap ...) ou les agents les plus exposés notamment dans les hôpitaux

J'ai souhaité vous informer personnellement des principales décisions que j'ai prises pendant près de 7 semaines en veillant à systématiquement à informer les représentants des CT et CHSCT. Je voulais vous faire part aujourd'hui de mes propositions afin que je l'espère, celles-ci soient examinées dans les meilleurs délais et dans les toutes prochaines instances ;

Des notes de service plus précises seront rédigées dans les prochains jours après échange entre la Direction Générale et les organisations syndicales. Elles devront prendre aussi en compte des décrets que nous attendons depuis plusieurs jours notamment concernant la prime exceptionnelle ou les ASA.

Je vous souhaite une bonne reprise et vous assure que la collectivité restera à vos côtés notamment, avec :

- La présence bienveillante de vos responsables, de l'encadrement et de la direction générale
- Le maintien de dispositifs à votre attention comme :
 - o La hotline RH au 04 66 76 52 00
 - o La messagerie dédiée aux agents : gestion-crise.coronavirus@gard.fr
 - o La cellule de soutien et d'accompagnement psychologique au 04 66 05 42 42
- Avec une médecine professionnelle renforcée puisque depuis le mois de mars un médecin nous a rejoint

Ce lien qui nous unit depuis près de 8 semaines perdurera aussi avec Gardonslelien@gard.fr

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,



Denis BOUAD